

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 24 mai 2002

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Emploi, revenus le 24 mai 2002

1. Le Conseil a été informé des démarches en cours pour la relance du Bilan Formation Emploi. Il souhaite que la priorité soit donnée à son actualisation rapide et que des investissements méthodologiques soient engagés afin de permettre son évolution. Il souligne le besoin d'y intégrer la formation continue, l'importance des aspects régionaux, et la nécessité d'échanges avec les utilisateurs du bilan.
2. Le Conseil a été informé des résultats finaux de la refonte de la PCS. Il insiste sur deux points importants : le soin à apporter à la communication auprès des entreprises pour la mise en œuvre de la nomenclature rénovée dans les sources administratives, et son souhait d'être consulté, à plus long terme, sur les projets de mise en place d'une nomenclature sociale européenne.
3. Le Conseil a été informé des enseignements méthodologiques de l'enquête « changements organisationnels et informatisation ». Il mesure bien les difficultés et l'apport de ce type d'opération combinant collecte auprès d'employeurs et de salariés. Il souhaite que ses enseignements soient pris en compte pour son éventuel renouvellement, ou pour toute opération de même type.
4. Le Conseil a été informé du système de suivi, par la DARES, des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Ces politiques évoluent de manière permanente : le Conseil souhaite que ce panorama d'ensemble puisse être renouvelé de manière régulière.
5. Le Conseil se félicite de la réalisation, en 2003, d'une nouvelle enquête FQP (formation qualification professionnelle). Il souhaite qu'elle puisse porter sur un échantillon de taille importante, et approuve l'adoption, pour ces enquêtes, d'un rythme régulier de renouvellement.
6. Le Conseil a noté le caractère purement technique de la révision des chiffres du chômage BIT mensuel intervenue à l'automne 2001. Il réinsiste sur la nécessité d'un suivi du chômage BIT à concept constant, accompagné d'indicateurs complémentaires permettant une mesure plus complète des marges de l'emploi et du chômage, y compris au niveau local.
7. Le Conseil suivra avec intérêt le projet de mise en place de statistiques communautaires conjoncturelles sur les emplois vacants : il plaide pour l'adoption d'un dispositif léger, s'appuyant sur les opérations de collecte existantes. Une réflexion méthodologique sera lancée sur le concept d'emploi vacant.
8. Le Conseil se félicite que le panel européen ait une suite grâce au projet d'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. Il note que la déclinaison française de ce projet comprendra un panel long. Il encourage la mise en cohérence de cette enquête avec les données fiscales, qui lui permettra de se substituer à l'ancien projet de panel fiscal.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2003 à la formation Emploi, revenus réunie le 24 mai 2002.

INSEE

- Département Emploi et revenus d'activité
 - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi
 - Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus
 - Division Emploi
 - Division Salaires et revenus d'activité
- Département Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages
 - Division Revenus et patrimoines des ménages

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

- DARES
 - Sous-direction « Emploi et marché du travail »
 - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »
 - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Direction de la programmation et du développement
 - Sous-direction des études statistiques - SDES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la Comptabilité publique

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Observatoire de l'emploi territorial

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS

- CEREQ - Département entrées dans la vie active

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)**AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)**

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Emploi, revenus
- 24 mai 2002 -

Président : Jacques FREYSSINET, Directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales

Rapporteur : Didier BLANCHET, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

Responsable de la formation : Sophie SORET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (Jacques FREYSSINET)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002 (Didier BLANCHET)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

1. Exposé synthétique (Didier BLANCHET)

2. Débat

3. Examen d'un projet d'enquête pour avis d'opportunité :

- Enquête sur le patrimoine des ménages (Jean-Michel HOURRIEZ, INSEE)

- Enquête sur la structure des salaires (Lucile OLIER, INSEE)

- Enquête auprès des demandeurs d'emploi entrés dans la phase d'actualisation du projet d'action personnalisé pour un nouveau départ (Nathalie BOULARD, Tristan KLEIN, DARES)

4. Examen d'une demande d'accès aux DADS :

- Demande de la DECAS (Jean-Christophe LOMONACO, DECAS)

- Demande de l'OED (Yves JACQUIN, OED)

IV - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	AMAR Michel	DARES - Ministère du travail
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BLANCHET Didier	INSEE
Mme	BOULARD Nathalie	DARES - Ministère du travail
M.	DAYAN Jean-Louis	DARES - Ministère du travail
M.	ERNST Bernard	Unédic
Mme	FRANCASTEL Séverine	DR de l'Équipement d'Ile-de-France - DREIF
M.	FREYSSINET Jacques	IRES
M.	GERME Jean-François	CEE (Centre d'étude de l'emploi)
Mme	GREENAN Nathalie	CEE (Centre d'étude de l'emploi)
M.	HOURRIEZ Jean-Michel	INSEE
M.	JACQUIN Yves	OED - Ministère de la défense
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
M.	KLEIN Tristan	DARES - Ministère du travail
M.	KRATZ René	OREFQ

Mme	LEONARD Isabelle	INSEE
M.	LOMONACO Jean-Christophe	DECAS - Secrétariat d'Etat PME, commerce et artisanat
M.	LUBINEAU Christian	Ministère de l'équipement - ENIM
Mme	MARCHAND Sylvie	DGAFF - Ministère de la fonction publique
Mme	MENNETEAU Odile	MEDEF
Mme	OLIER Lucile	INSEE
Mme	PAPIERNIK Emmanuelle	APEC
M.	POMMIER Patrick	DARES - Ministère du travail
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
Mme	ROUGERIE Catherine	INSEE
M.	ROSSIGNOL Christian	GIM
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	SORET Sophie	Secrétariat général du CNIS
M.	TAHAR Gabriel	CNRS - Université de TOULOUSE 1

Absents excusés

M.	BLONDET Daniel	DESCO - Ministère de l'éducation nationale
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	CHAIGNEAU Yves	
M.	LONGIN François	OREF de Rhône-Alpes
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
M.	de MARTEL Jean-François	Service du contrôle d'Etat au MINEFI

I - INTRODUCTION

Jacques FREYSSINET

Avant d'entamer cette réunion, je rappelle que son principal objet est d'examiner les avant-projets de programmes 2003 des services. Dans ce cadre, nous devons en particulier nous prononcer sur l'opportunité de trois projets d'enquêtes, et rendre un avis sur deux demandes d'accès aux DADS.

II - SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 2002

Didier BLANCHET

La formation avait formulé huit avis l'an dernier. Je vous propose de les reprendre dans l'ordre.

Le **premier avis** concernait les orientations européennes sur les outils de suivi conjoncturel du coût du travail. Le Conseil a approuvé l'orientation visant à préserver le recours aux sources existantes. Il a par ailleurs souhaité que la mise en place des nouveaux indices du coût-prix du travail soit l'occasion d'améliorer le système d'indices de coût du travail, y compris les indices à vocation nationale.

La finalisation du règlement européen sur l'indice du coût du travail est quelque peu laborieuse. Une réunion s'est tenue cette semaine à Bruxelles : les demandes d'Eurostat ont été jugées excessives par beaucoup de pays, notamment en termes de désagrégation. Cela étant dit, le processus converge progressivement : à ce jour, aucun appel à de nouvelles collectes n'a été requis, le règlement stipulant la possibilité de s'appuyer sur des sources existantes, complétées par des imputations ou des procédures de calage.

Le projet de refonte du système global d'indices du coût-prix du travail, qui englobera la refonte de l'indice du coût horaire du travail, n'a donc pas encore été mis en œuvre. Un chef de projet statistique sera toutefois recruté dès la rentrée de septembre prochain. Il aura notamment pour mission de rédiger une expression des besoins.

Le **deuxième avis** portait sur la définition du chômage BIT. La mise en place de l'enquête Emploi en continu est l'occasion pour Eurostat d'introduire une nouvelle définition dite "harmonisée" du chômage BIT, plus restrictive que l'interprétation française actuelle. La formation a souligné la nécessité de préserver la continuité des statistiques, souhaitant notamment que ces nouveaux chiffres s'ajoutent à la statistique actuelle plutôt que de s'y substituer. L'enquête Emploi en continu a été lancée en juillet dernier en vraie grandeur. Cette année constitue une année de recouvrement avec la dernière enquête annuelle, dont l'apurement est en cours d'achèvement. Au moment du basculement à l'enquête Emploi en continu, nous procéderons à une publication jointe de la mesure du chômage BIT, selon les deux concepts.

Nous voulons éviter de multiplier le nombre d'indicateurs du chômage, étant donné que les différences méthodologiques, même minimes, peuvent parfois conduire à des écarts de chiffres. Dans ce dessein, nous sommes intervenus auprès d'Eurostat afin de nous assurer que ce chiffre "harmonisé" sera mis au point de façon unique entre l'INSEE et Eurostat.

Notre plan de communication ferait notamment intervenir une publication dans *Economies et Statistique*, et reprendrait la thématique globale du "halo" du chômage. S'agissant des indicateurs complémentaires, nous poursuivrons la publication des indicateurs de sous-emploi. De même, la notion plus étendue de "réserve de main d'œuvre", telle qu'elle a été définie par Eurostat, et qui inclut les "chômeurs découragés", fera l'objet de publications régulières à terme. Il est à noter, s'agissant des indicateurs complémentaires, que la marche vers une publication jointe par l'ensemble des pays de l'Union européenne sera plus longue que prévue. En effet, certains pays européens opposent encore des réticences à la publication (par Eurostat) de ce type d'indices.

Le **troisième avis** concernait le projet ESTEL (Estimations d'Emploi Localisées). Le Conseil a constaté avec satisfaction la relance de ce projet, qui vise à la fourniture de données d'emploi localisées aux niveaux annuel et infra-annuel, selon des découpages géographiques plus fins. Le projet ESTEL s'appuiera sur deux sources principales : les DADS pour le niveau annuel ; les données URSSAF pour le niveau trimestriel. Ces sources seront complétées, pour ce qui est des populations non couvertes, par des sources complémentaires, l'effort d'expertise devant porter essentiellement sur les non salariés et l'emploi agricole.

Le projet ESTEL a été relancé dans le délai prévu. Un chef de projet statistique a été recruté en septembre dernier, qui s'est aussitôt chargé de redéfinir l'expression des besoins.

Le projet ESTEL répond aux orientations de moyen terme puisqu'il doit entrer en production à l'horizon 2006-2007. Concernant les deux sources complémentaires (les non salariés, l'emploi agricole), une expertise a été conduite dans la direction régionale d'Auvergne, qui a conclu à la faisabilité d'une exploitation, pour les non salariés, des fichiers ETI (Employeurs et Travailleurs Indépendants). Je rappelle que les fichiers ETI proviennent des URSSAFF. Cette expertise sera élargie à l'ensemble de la France. Un pôle de compétences sur ce thème a d'ores et déjà été mis en place au sein de la direction régionale d'Auvergne. Nous sommes par ailleurs en relation avec l'ACOSS, afin de définir le mode d'évolution de ce dossier.

En ce qui concerne l'emploi agricole, nous sommes en train de renouer avec la MSA pour essayer, là aussi, d'obtenir des fichiers de données individuelles.

Le **quatrième avis** portait sur le domaine des revenus. Le Conseil a regretté l'abandon temporaire du projet de panel fiscal, et a rappelé l'intérêt de la mobilisation des sources fiscales. Il a indiqué son inten-

tion de suivre avec intérêt le projet d'enquête sociale européenne, qui devrait fournir un instrument alternatif de suivi longitudinal des revenus.

Cette année, les efforts de la division Revenus ont porté sur le projet d'enquête sociale européenne, dont le démarrage est prévu en 2004. Ce projet a vocation à remplacer le panel européen. Il comportera deux volets : un volet transversal, un volet panel. Le volet panel sera un panel long (sur 9 ans) enrichi de données fiscales. La démarche de la division Revenus s'inscrit donc dans la droite ligne de l'avis du CNIS. Le volet panel de cette enquête européenne, que l'on appelle "enquête sur les revenus ou les conditions de vie", ou encore "enquête SILC (*Statistics of Income and Living Conditions*)" selon le vocabulaire anglais, a vocation à remplacer intégralement le projet de panel fiscal, dont le CNIS avait regretté l'abandon.

En conclusion de son avis, le Conseil a souhaité, à chaque étape, être informé de la mise en place de ce nouvel instrument. Nous aurons l'occasion d'y revenir soit aujourd'hui, puisque Jean-Michel HOURRIEZ est parmi nous, soit plus tard lorsque cette enquête sera présentée à l'examen pour avis d'opportunité.

Le **cinquième avis** concernait le suivi statistique de l'emploi et des salaires dans le secteur public. Le Conseil a pris note des projets visant à l'amélioration de ce suivi statistique. Il a souligné son intention de suivre les efforts entrepris pour améliorer la connaissance de l'emploi public, à travers l'introduction de l'identifiant SIRET dans les fichiers de paye de l'Etat et la refonte de l'enquête sur l'emploi dans les collectivités territoriales. S'agissant de ces collectivités territoriales, le Conseil a encouragé les efforts qui pourraient être faits dans le domaine de la mesure des salaires. Cela a donné d'ailleurs lieu à une publication de l'INSEE l'an dernier (*INSEE Première*), témoignant ainsi de la faisabilité de ce type d'études.

Pour ce qui concerne la mesure des salaires ou le coût du travail dans le secteur public, nous devons tenir compte des orientations européennes en la matière. Conformément au règlement "indice de coût du travail", la couverture de l'indice devra être étendue, à un horizon plus ou moins proche, aux sections de la NACE concernées. De même, les enquêtes "coût de la main d'œuvre et structure des salaires" qui, jusque-là, ne concernaient que le secteur marchand, devront couvrir les sections M, N, et O à compter de l'année 2005.

Dans son **sixième avis**, le Conseil a constaté le retard de la mise en œuvre opérationnelle de la PCS rénovée. En octobre dernier, une information avait été faite concernant le résultat final des itérations. Le Conseil a souhaité que la communication sur cette nouvelle nomenclature puisse se faire auprès des entreprises dans le délai initialement prévu, c'est-à-dire au cours de l'année 2002, avant application aux collectes administratives, qui doivent débiter en 2003. De concert avec la DARES, il a été décidé de reporter à début 2004 la mise en œuvre de la nouvelle PCS dans les sources administratives (DADS, DMMO, Déclarations sur les travailleurs handicapés...). Le plan de communication couvrira l'ensemble de l'année 2003 et inclura, entre autres, une communication globale vis-à-vis de l'ensemble des utilisateurs et des SSII impliqués dans l'élaboration de ces déclarations, ce à partir des supports qui auront été finalisés avec le département de l'offre éditoriale de l'INSEE (outils papier, Internet, diffusion CD-Rom...). Cette action de communication, qui interviendra au début de l'année 2003, sera renouvelée en cours d'année dans le cadre des envois réguliers.

Le Conseil, au vu des conclusions du rapport du groupe de travail sur l'observation statistique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI), a souhaité dans son **septième avis** l'approfondissement des pistes ouvertes en matière de nomenclatures d'emploi et d'enquêtes thématiques. Il conviendra de se pencher sur les nomenclatures d'emploi, en ajoutant notamment des questionnements *ad hoc* à l'enquête Emploi. S'agissant du secteur privé, nous devrions bénéficier des retombées de l'investissement sur la collecte des libellés d'emploi et leur analyse. Concernant les enquêtes thématiques, aucune enquête spécifique n'est programmée à ce stade. Des questions sur le recours aux NTIC sont prévues dans la prochaine enquête FQP (formation et qualification professionnelle). Par ailleurs, Eurostat devrait pouvoir apporter sa contribution sur ce thème, dans le cadre de l'enquête Emploi, soit via des modules *ad hoc*, soit par enrichissement direct du questionnaire régulier. Eurostat souhaiterait notamment introduire des questions sur le télétravail dans le questionnaire régulier.

Enfin, dans son **huitième avis**, le Conseil a rappelé sa préoccupation des définitions des conflits du travail et de leur mesure. Les informations de la DARES font état de plusieurs actions dans ce domaine : l'étude de comparaison internationale des dispositifs de suivi des conflits ; l'appel à projet (à l'initiative de la DARES) concernant l'appariement des résultats de l'enquête REPONS 1999 avec les fichiers de conflits de l'Inspection du travail ; le projet de suivi par dépouillement de la presse (l'étude de faisabilité ne sera lancée qu'en fin d'année, eu égard aux délais administratifs). Par ailleurs, depuis le début de l'année 2002, la DARES co-organise avec l'IRES un séminaire sur les statistiques des relations professionnelles. Trois séances se sont déjà tenues à cet effet.

Jacques FREYSSINET

En l'absence d'observations, je vous propose à présent de passer à la suite de l'ordre du jour.

III - EXAMEN DES AVANTS-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2003

Jacques FREYSSINET

Les documents qui vous ont été diffusés sont supposés connus. Ils ne feront donc pas l'objet d'une présentation verbale par les différents services producteurs. Après l'exposé synthétique de Didier BLANCHET, nous examinerons le document principal chapitre par chapitre. Les différentes administrations et institutions concernées pourront, si elles le souhaitent, introduire des points supplémentaires et surtout répondre aux différentes interventions.

1. Exposé synthétique

Didier BLANCHET

Je procéderai à un découpage thématique, plutôt que par organisme producteur. J'évoquerai tout d'abord le noyau dur du système statistique (emploi, chômage, salaires). J'aborderai par la suite deux autres thèmes fédérateurs : d'une part, le thème conjoint de la formation, de la qualification et de l'insertion ; d'autre part, le thème des conditions de travail.

- Le chômage

La principale échéance dans ce domaine est le basculement complet à l'enquête Emploi en continu, conformément au programme de communication que je vous ai présenté. S'agissant du suivi du chômage enregistré, la DARES fait mention, dans son programme, d'une réflexion sur les indicateurs de suivi du marché du travail. Cette réflexion devrait conduire à la mise en place, en 2003, d'indicateurs complémentaires aux indicateurs de DEFM les plus usités.

Après d'importants investissements statistiques sur le Fichier Historique de l'ANPE, la phase de valorisation de ce fichier devrait dorénavant être initiée. Cette valorisation figure d'ailleurs au programme de la DARES, qui annonce la mise à disposition de ce fichier pour les analyses régionales, ainsi qu'au programme du CEE, comme en témoignent les études sur l'évaluation des modèles de chômage (notamment en termes de file d'attente).

- L'emploi

En ce qui concerne l'INSEE, il convient de citer la valorisation croissante des données des URSSAF sur l'emploi salarié. Il s'agit de la chaîne de production Epure, qui produit des données trimestrielles tant sur l'emploi que sur les masses salariales. La qualité de cette source administrative s'est considérablement améliorée au cours des dernières années. Elle a vocation à jouer un rôle croissant dans les estimations trimestrielles d'emploi. Elle est d'ores et déjà mobilisée pour trois secteurs. Un projet de refonte de cette chaîne de traitement, qui existe depuis maintenant sept ans, est par ailleurs envisagé. Il conviendra, dès l'automne prochain, de réfléchir à l'expression des besoins, avec pour souci d'économiser les ressources. Cette réflexion se fera conjointement avec l'ACOSS.

Le projet de refonte des DADS concerne à la fois l'emploi et les salaires. Cette refonte arrivera en production à l'horizon 2003. Elle répond à des nécessités techniques, mais vise avant tout à mieux préparer la mobilisation de ces déclarations annuelles de données sociales pour les estimations d'emploi, à la fois aux niveaux national et local. Cela se fera en liaison avec les projets ESTEL et CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). Le projet CLAP vise à rationaliser le travail des directions régionales sur la connaissance de l'appareil productif, ce à des niveaux géographiques fins. ESTEL est un projet de synthèse de sources, qui vise à fournir des statistiques d'emploi selon des concepts variés, et dont la mise en œuvre opérationnelle est prévue pour 2006-2007. Dans l'attente, le système actuel d'estimation de l'emploi départemental, qui est fondé sur le recensement et la source Unédic, continuera à être utilisé.

Je ne reviendrai pas sur les sources sur l'emploi public et l'emploi agricole.

Du côté de la DARES, l'accent a été mis sur la valorisation de la nouvelle chaîne de traitement des déclarations de mouvements de main d'œuvre (DMMO), dont le volet diffusion commence à être opérationnel. Cela permettra de réduire les délais de publication des données trimestrielles sur les flux d'entrées et de sorties. Par ailleurs, la DARES envisage des déclinaisons régionales de l'indicateur de variation mensuelle de l'emploi aux établissements de plus de 50 salariés, dans les régions où cela sera possible.

Concernant les indicateurs du marché du travail, il est prévu de mettre en place un questionnaire conjoncturel sur les emplois vacants, à l'initiative d'Eurostat. Les pays membres sont d'accord pour limiter, dans un premier temps, leurs ambitions (il s'agissait de mesurer le "halo" de la vacance d'emploi). La DARES, qui est en charge de ce dossier, envisage de répondre à cette demande en introduisant une ou deux questions complémentaires dans l'enquête trimestrielle ACEMO. Sur ce sujet, l'ANPE continue d'être active avec ses propres sources, soit seule, soit en partenariat avec la DARES.

Je mentionnerai par ailleurs les statistiques trimestrielles sur les tensions sur le marché du travail, ainsi que la septième édition de l'enquête annuelle sur les anticipations des entreprises en matière d'activité et d'embauche.

S'agissant de l'emploi public, l'Observatoire de l'emploi territorial du CNFPT, en dehors de ses productions courantes, accordera, en 2003, une place importante au thème du renouvellement de la main d'œuvre et de l'attractivité des métiers sur son champ. Il s'intéresse également à la problématique de la parité hommes-femmes, qui constitue d'ailleurs un axe de travail majeur pour la DGAFP. A l'instar de l'INSEE, la DAGFP est fortement mobilisée par l'Observatoire de l'Emploi public, notamment sur les questions de réconciliation entre effectifs réels et budgétaires.

- Salaires, coût du travail et revenus

Outre le projet sur les indices de coût-prix du travail, 2003 sera l'année de collecte de la nouvelle enquête "structure des salaires" telle que prévue par le règlement d'enquête communautaire sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires de 1999. Je vous rappelle que la première enquête "coût de la main d'œuvre" de ce nouveau cycle a été collectée l'an dernier, la phase de redressement des fichiers devant débiter prochainement. L'édition 2003 de l'enquête "structure des salaires" lui fera suite dans le nouveau cycle. Nous en débattons tout à l'heure dans le cadre des examens pour avis d'opportunité.

Concernant les revenus globaux des ménages, il convient de mentionner la poursuite de l'opération d'appariement entre l'enquête Emploi et les fichiers de revenus fiscaux. Une réflexion a été initiée sur l'adaptation de cet appariement à la nouvelle enquête Emploi en continu. Du côté de l'INSEE, la division Revenus a concentré l'essentiel de ses efforts sur trois projets :

- l'enquête sociale européenne, qui sera présentée pour avis d'opportunité à une séance ultérieure ;
- la préparation de la prochaine enquête "patrimoine", qui va nous être présentée pour avis d'opportunité ;
- le développement et l'extension des utilisations localisées des fichiers fiscaux exhaustifs, dans le cadre d'une analyse de la répartition spatiale des inégalités.

- Formation, qualification, insertion

De nombreuses opérations sont prévues en 2003.

- La relance des bilans formation-emploi.
- La réalisation de la nouvelle enquête " formation et qualification professionnelle (FQP) ", qui sera collectée au premier semestre 2003.

Cette dernière enquête sera présentée pour avis d'opportunité à la séance d'automne. L'accent a été mis sur le respect de la continuité du questionnaire, mais il a été procédé à des enrichissements ponctuels visant à affiner, dans une vue rétrospective, les analyses de la mobilité et de l'utilisation des NTIC. L'accent est également mis sur le retour à un échantillon large (de l'ordre de 45 000 personnes), ce qui nécessitera la mobilisation des services du Commissariat au Plan, de la DARES, de la DPD, de l'INRA et du Ministère de la Recherche. Il est par ailleurs prévu d'y intégrer une enquête complémentaire sur l'illettrisme, dont la collecte interviendrait à la fin de l'année 2003. Elle s'appuierait sur l'enquête expérimentale dite " information et vie quotidienne " qui interviendra à la fin 2002, qui ne portera pas exclusivement sur les populations potentiellement illettrées.

Deux travaux de refonte importante sont en cours à la DPD. Il s'agit, d'une part, de la mise en place d'un nouveau système de collecte pour les apprentis (selon un mode de transmission directe des fichiers individuels par les CFA), d'autre part de l'enquête sur l'insertion professionnelle des élèves du secondaire et des apprentis (sa première réalisation doit intervenir en février 2003).

Le CEREQ, de son côté, poursuit la rénovation de son dispositif permanent d'observation des entrées dans la vie active. L'enquête " génération 98 " a succédé à l'enquête " génération 92 ". Elle porte sur les sortants du système scolaire de l'année 1998. La première interrogation a eu lieu en 2001, et devrait donner lieu à une seconde vague en 2005. Une enquête intermédiaire dite " mini-génération " sera également lancée dans cet intervalle, pour les sortants de l'année 2001, selon un système d'interrogation unique en 2004. S'enchaînerait ensuite un cycle, avec une nouvelle enquête " génération " à trois vagues sur les sortants de 2004, et ainsi de suite.

Il convient par ailleurs de citer la réalisation dans le cadre de l'enquête Emploi d'un module ad hoc européen sur la formation continue. Parmi la quinzaine de questions prévues, une partie sera conservée de façon durable dans le questionnaire régulier de l'enquête Emploi. Cela s'inscrit dans le cadre du programme d'enrichissement des questionnaires d'Eurostat.

Concernant la qualification et l'insertion, je mentionnerai les activités du département " Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle " de la DARES. Je relève notamment les activités visant l'allègement et la rationalisation du processus de collecte à travers des partenariats ou des projets de dématérialisation des questionnaires. A ce propos, d'autres opérations de dématérialisation des questionnaires sont en cours pour les DMMO, tandis que d'autres sont projetées pour la DOETH.

- Conditions de travail

Plusieurs activités sont envisagées dans ce domaine.

- La poursuite des travaux de la DARES sur les effets de la réduction du temps de travail (RTT).
- La poursuite du suivi conjoncturel.
- L'exploitation de diverses enquêtes, y compris l'enquête sur les modalités de passage aux 35 heures, qui avait été réalisée en 2001, et dont une seconde édition est prévue pour fin 2002.

Sur le thème de la RTT, l'INSEE a amorcé la valorisation de l'enquête complémentaire Emploi sur la durée du travail, qui avait eu lieu au printemps 2001.

On peut par ailleurs mentionner les travaux d'exploitation des résultats de la nouvelle enquête SUMER (Surveillance Médicalisée des Risques) de la DARES, ainsi que les réflexions du Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) sur l'organisation d'une nouvelle enquête COI (changements organisationnels et informatisation). A cela s'ajoute le projet d'enquête " familles et employeurs ", que vous trouverez dans les documents relatifs à la formation " Démographie et conditions de vie ", ce projet étant porté par l'INED. Cette

enquête intéresse notre formation puisque, sur le volet salariés, elle prendra sans doute la forme d'une enquête complémentaire à l'enquête Emploi en continu.

2. Débat

Jacques FREYSSINET

A défaut d'observation de portée générale sur cette présentation, y a-t-il des remarques sur le dossier de l'INSEE ?

Pour ma part, j'espère que la décision de réaliser une enquête complémentaire à l'enquête Emploi sera entérinée. Je me félicite par ailleurs de la poursuite de l'enquête FQP, qui constitue, à mon sens, la seule série très longue disponible pour l'analyse des mobilités professionnelles. Je crois enfin qu'il était important de mettre à jour nos instruments de suivi de l'ensemble des "halos" et "chevauchements" du chômage.

Christian ROSSIGNOL

Concernant les travaux nouveaux pour 2003, il est envisagé de collecter, dans l'enquête sur la structure des salaires, en sus des heures rémunérées, les heures travaillées. J'aurais aimé retrouver, dans ce dossier, davantage d'informations sur les finalités de cette collecte.

Pierre BACHMAN

Pour ma part, j'ai besoin de connaître, dans les mouvements de l'emploi, les qualifications qui sont créées. Or je rencontre les plus grandes difficultés, à la fois aux niveaux national et territorial, à trouver des ressources statistiques sur ce sujet. Ces données me seraient également utiles pour quantifier le chômage total, et non le chômage au sens du BIT. J'ai donc besoin d'un indicateur de chômage des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8, corrigé des variations saisonnières, à la fois aux niveaux national et territorial. J'ai également besoin d'indicateurs analogues performants, qui seraient fondés sur d'autres démarches. Je sais que ces statistiques existent dans les fichiers, notamment à l'ANPE, mais je peine à les trouver. En tant que représentant d'une organisation syndicale, je m'interroge sur les dynamiques d'emploi, la structure du chômage, des qualifications, etc. Où puis-je trouver ce type d'informations ?

Jacques FREYSSINET

Nous reviendrons sur les nouveaux indicateurs du marché du travail, au moment de l'examen du dossier de la DARES. Y a-t-il d'autres remarques ?

René KRATZ

J'ai lu avec intérêt les paragraphes concernant l'amélioration et la diffusion de données statistiques aux niveaux régional et infra-régional. S'agissant de l'accès aux fichiers régionaux pour les DADS, on a le sentiment qu'il existe une barrière invisible, qui rend difficile l'accès aux DADS. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par d'autres collègues des OREFQ. Plusieurs facteurs sont évoqués, dont la formation du personnel de l'INSEE à l'exploitation de données aussi complexes. Pour dépasser ces barrages, il importe, je crois, de mettre l'accent sur l'enjeu régional. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir au moment de l'examen de la demande d'accès aux DADS.

Jacques FREYSSINET

Y a-t-il d'autres questions sur le programme INSEE ? Concernant les bilans formation-emploi, travaillera-t-on de manière conjointe sur les opérations 2002 (selon l'ancienne méthodologie) et sur les nouvelles opérations (selon la nouvelle méthodologie) ?

Didier BLANCHET

Lors de notre réunion du mois de mars, nous avons tous convenu qu'il y avait une forte demande pour une actualisation immédiate des bilans formation-emploi à partir de l'enquête emploi 2002, qui se fera donc selon l'ancienne méthodologie. Mais nous démarrerons parallèlement la réflexion sur la manière de mobiliser la nouvelle enquête Emploi pour les bilans futurs.

Concernant les DADS, il faut distinguer d'une part, l'accès aux fichiers de base (le décret DADS en limite l'accès aux SSM et à l'INSEE), et d'autre part, l'accès à des exploitations à la demande, qui pourraient être conduites par les DR. A cet égard, je précise que la refonte de la chaîne de traitement des DADS comprend deux volets : un volet production, un volet diffusion. Ce second volet comprend la mise en place d'un entrepôt de données, plus convivial que le dispositif actuel, et qui devrait donc faciliter les exploitations sur mesure. S'agissant de l'intervention de M. BACHMAN, il faut savoir que nous ne sommes pas en mesure de produire des multiplicités d'indicateurs "à la carte". Notre politique, au moins pour ce qui concerne l'enquête emploi, est plutôt de faciliter l'accès aux données détail de l'enquête emploi, pour permettre à chaque utilisateur de reconstituer les données qu'il souhaite.

Concernant les dispositifs de suivi localisé, l'élargissement de la définition du chômage et le recensement rénové de la population devraient fournir des instruments de suivi annuel du chômage à des niveaux géographiques plus fins.

Pour finir, je crois que l'intégration de questions sur les heures travaillées résulte d'une demande d'Eurostat. Aussi, des questions devraient porter sur les congés pour maladie, pour absentéisme, etc. J'ajoute que l'enquête devrait être complétée par un volet salarié, qui sera adressé directement au salarié. Cela permettra notamment de collecter des informations sur le volume de travail effectif.

Lucile OLIER

En réponse à la question de M. Rossignol, je précise que l'enquête sur la structure des salaires est régie par un règlement européen, ce qui autorise des comparaisons européennes. Pour que ces comparaisons soient pertinentes, il faut ramener les rémunérations à des données qui soient comparables, c'est-à-dire un volume d'heures travaillées et pas seulement rémunérées, pour tenir compte des différentes législations nationales sur les jours de congé. Ces informations (jours de congés, absences rémunérées...) seront fournies essentiellement par les établissements, qui les stockent sur leurs systèmes de gestion.

Jacques FREYSSINET

Y a-t-il d'autres commentaires sur le dossier de la DARES ?

Christian ROSSIGNOL

Dans l'enquête ACEMO, il est proposé d'adresser une partie des questions directement aux salariés. Cette démarche, qui est tout à fait novatrice, mérite une présentation plus détaillée.

Patrick POMMIER

Je voudrais revenir sur la demande de M. BACHMAN. Parmi les indicateurs demandés, notamment les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8, ces chiffres existent et sont publiés en valeur brute. Il est envisagé, s'agissant des chômeurs inscrits, de publier des indicateurs dans les publications régulières des chiffres mensuels du chômage. Il s'agirait notamment d'indicateurs CVS, pour les chômeurs de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas travaillé dans le mois et qui cherchent un emploi à durée déterminée, à durée indéterminée ou à temps partiel. Par ailleurs, il convient de citer le projet d'élaboration de nouveaux indicateurs plus complexes, qui seraient issus du Fichier Historique de l'ANPE (taux de sortie à un horizon donné, indicateurs de récurrence du chômage pour enrichir l'indicateur de chômage de longue durée...). Au-delà de ces éléments, je reconnais qu'il existe un problème de diffusion et de mise à disposition de ces indicateurs au niveau local.

Jacques FREYSSINET

Qui peut répondre à la question sur l'enquête ACEMO et les questionnaires salariés ?

Jean-Louis DAYAN

Un certain nombre de variables nous semblent difficiles à mesurer à travers les enquêtes établissements. En élaborant des questionnaires salariés, le but recherché est de rapprocher les points de vue, compte tenu de la complexité croissante de certaines variables et de la multiplicité des acceptions de certains concepts. Par exemple, eu égard au phénomène d'annualisation, il nous semble difficile de mesurer, à partir des enquêtes établissements, l'évolution de la durée annuelle effective. L'envoi d'un questionnaire aux salariés nous permettrait de surmonter cet obstacle.

Pour l'heure, il ne s'agit que d'une proposition d'expérimentation, l'objectif étant de pouvoir constituer des échantillons salariés représentatifs des salariés du champ ACEMO.

Christian ROSSIGNOL

Si vous utilisez les DADS, comment ferez-vous pour recueillir une information pertinente sur les secteurs où les types de professions sont à taux de rotation extrêmement élevés (PME, commerces, hôtellerie...) ?

Jean-Louis DAYAN

En effet, nous ne pouvons nous adresser qu'aux salariés permanents. C'est d'ailleurs une des limites de cette approche. Je suis ouvert à toute suggestion permettant de suivre les salariés mobiles.

Jacques FREYSSINET

Nous retenons que la DARES a fait connaître son intention de travailler sur ce chantier. Elle pourrait revenir vers notre formation une fois qu'elle aura effectué des tests et réfléchi à de nouveaux instruments. Pour l'heure, il ne nous est pas demandé d'avaliser cette approche.

Jean-Louis DAYAN

A notre sens, d'autres facteurs comme le champ des politiques salariales ou les augmentations individuelles de salaires justifient une approche « salarié ».

Jacques FREYSSINET

Je pense que nous pouvons retenir le principe d'une innovation méthodologique, dans le champ de l'enquête ACEMO.

René KRATZ

Pourrions-nous avoir des compléments d'information sur le projet SANAA (Système Automatisé National pour l'Alternance et l'Apprentissage), qui est en phase de test ?

Nathalie BOULARD

Il s'agit d'un projet de dématérialisation qui, nous l'espérons, sera plus réussi que celui qui a été lancé pour les stages collectifs et individuels.

René KRATZ

Eu égard à la procédure de collecte qui était jusqu'alors utilisée, quel est le gain réellement attendu de ce nouveau système de collecte ?

Nathalie BOULARD

Le nouveau système nous permettra de réduire les contrôles par les départements, tout en bénéficiant d'un circuit d'information rapide.

Jacques FREYSSINET

Passons à présent au dossier du Ministère de l'Education nationale. Avez-vous des commentaires à formuler sur les projets qui vous sont présentés ?

Christian ROSSIGNOL

Le Ministère de l'Education a repris, sur une nouvelle base, le système d'information sur les apprentis. Nous nous sommes tous félicités de cette démarche. S'agissant essentiellement d'informations de gestion, à la fois pour les centres d'apprentissage et les collectivités territoriales, il importe de réduire les délais de production. Des mesures ont-elles été prises en ce sens, notamment à la DPD ?

En l'absence de représentants de la DPD, il n'a pas été possible d'apporter une réponse à cette question.

Jacques FREYSSINET

Y a-t-il des questions sur le dossier du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ?

L'assistance ne formule aucun commentaire sur ce dossier.

Y a-t-il des questions sur le dossier du CEREQ ? Je ne suis pas sûr que les représentants du CEREQ nous aient rejoints, mais toutes vos questions leur seront transmises.

L'assistance ne formule aucun commentaire sur ce dossier.

Y a-t-il des questions sur le dossier du CEE ? Je précise que notre formation n'examine, s'agissant d'organismes comme le CEREQ et le CEE, que l'aspect statistique de leur activité.

L'assistance ne formule aucun commentaire sur ce dossier.

De toute façon, nous aurons certainement à revenir sur le dossier du CEE dans le cadre d'un examen pour avis d'opportunité.

Y a-t-il des question sur le dossier de l'ANPE ? Nous retiendrons tous que le Fichier Historique de l'ANPE est maintenant considéré comme fiable.

L'assistance ne formule aucun commentaire sur ce dossier.

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**a. Enquête sur le patrimoine des ménages**

- Exposé :

Catherine ROUGERIE

Le système des enquêtes " patrimoine " remonte aux années 70, avec la première enquête sur l'épargne en 1976. D'autres enquêtes ont suivi (1986, 1992, 1998), consacrées à une description de plus en plus fine du patrimoine, c'est-à-dire des actifs financiers, immobiliers et professionnels. Le dispositif a été complété d'enquêtes intermédiaires plus légères dans le cadre des enquêtes permanentes sur les conditions de vie, en 1996 et en 2000.

L'enquête de 2003 a reconduit dans leurs principes un certain nombre d'éléments qui concourent à une connaissance approfondie de la structure du patrimoine (connaissance des taux de détention des différents actifs au niveau du ménage, de l'individu, connaissance des montants de patrimoine et des parties de l'actif, connaissance des facteurs explicatifs du patrimoine, etc.). La connaissance du patrimoine professionnel fait également partie du socle de l'enquête 2003.

Il est à noter qu'un certain nombre d'aménagements ont été apportés au questionnaire, à l'issue d'une longue phase de consultation de nos partenaires (chercheurs, administrations, organismes financiers...). Ces aménagements portent essentiellement sur trois points :

- la connaissance du patrimoine financier ; nous avons procédé à la refonte de trois catégories d'actifs qui se sont à la fois diversifiés et développés ces dernières années, à savoir l'épargne salariale, les valeurs mobilières et l'assurance-vie ; par ailleurs, la volonté de nos partenaires était d'améliorer leur connaissance du degré de risque supporté par les ménages dans leur portefeuille ;
- l'intégration du questionnement sur l'aversion ou le goût pour le risque, ce sujet ayant fait l'objet d'une enquête pilote en 1998, en collaboration avec les chercheurs du Laboratoire d'économie théorique appliquée de l'Ecole normale supérieure ;
- la réduction de l'interrogation sur l'endettement.

Nous avons mis en place un groupe de discussion avec des enquêteurs de la direction régionale d'Ile-de-France, ce qui nous a permis de définir un protocole pour le test de septembre. En 1992, l'enquête avait été organisée en deux visites très complètes. En 1998, un effort considérable avait été fait pour alléger les temps d'entretien, mais le bilan a indiqué que l'enquête restait néanmoins assez lourde, notamment lorsque les ménages devaient déclarer un patrimoine professionnel. Pour 2003, nous ne souhaitons pas dépasser la durée d'une heure pour les entretiens. Nous envisageons ainsi de conduire deux visites, dans des cas clairement identifiés (cas où le ménage a une activité d'indépendant, cas où le ménage dispose d'un patrimoine important). Des tests auront lieu en septembre, avec un accent marqué sur les temps de passage. D'ores et déjà, nous pensons qu'une deuxième visite sera proposée à environ un tiers des ménages. En outre, nous estimons qu'un tiers des ménages devrait faire l'objet de relances téléphoniques, notamment afin de s'assurer de la qualité de leurs réponses sur le patrimoine professionnel.

- Débat :

Jacques FREYSSINET

Y a-t-il des commentaires sur ce dossier ? Je souligne que c'est un dossier classique, qui n'inclut pas de nouveautés qualitatives, hormis certains perfectionnements techniques.

Christian ROSSIGNOL

Pourriez-vous nous donner une définition technique du " quartier aisé " ?

Catherine ROUGERIE

Certaines catégories sont sur-représentées dans l'échantillonnage de l'enquête. Nous envisageons de sur-représenter les quartiers aisés, de manière à pouvoir mieux décrire les patrimoines importants. Au plan technique, il s'agirait d'un appariement de l'échantillonnage avec les statistiques localisées dont nous disposons en matière fiscale. Ces appariements seront possibles au moment du second test, en février 2003. Il s'agira principalement d'éléments de revenus.

Jacques FREYSSINET

Le renouvellement de cette enquête ne semble susciter aucune réserve. Les représentants du Comité du Label ont-ils des observations à formuler ?

Jacqueline ARTIGUEBIEILLE

Eu égard au calendrier qui vient d'être présenté, je pense que ce projet devra être prêt pour une présentation Comité du Label du mois de mars 2003.

Jean-Michel HOURRIEZ

Le deuxième test aurait donc lieu avant la présentation au Comité du Label.

Jacques FREYSSINET

Sauf autre commentaire, je pense que nous pouvons donner un **avis d'opportunité favorable** sans réserve à ce projet.

b. Enquête sur la structure des salaires

- Exposé :

Lucile OLIER

L'enquête sur la structure des salaires en 2002 vise à évaluer l'effet des caractéristiques des salariés et des employeurs sur le niveau des salaires et sur le mode de rémunération des salariés.

Cette enquête est régie, comme l'enquête sur le coût de la main d'œuvre, par le règlement européen cadre du 9 mars 1999 et par le règlement communautaire du 8 septembre 2000. Ces deux règlements en ont défini précisément la périodicité, le champ et le contenu.

Avec une périodicité de quatre ans, la première enquête régie par ces règlements portera sur l'année 2002 et sera collectée en 2003. Les unités enquêtées sont les établissements des entreprises de France métropolitaine de 10 salariés et plus, dont l'activité est classée dans les sections C à K de la NACE (du moins pour ce qui concerne l'enquête 2002).

S'agissant du contenu, trois thèmes principaux seront abordés :

- les caractéristiques de l'employeur (région d'implantation, secteur d'activité économique, taille de l'établissement et, éventuellement, de l'entreprise et du groupe, l'exposition à la concurrence, etc.) ;
- les caractéristiques du salarié (sexe, âge, diplôme, profession, type de contrat de travail, conditions de travail...) ;
- les caractéristiques de la rémunération et du coût du travail du salarié (volume de travail, décomposition de la rémunération, charges patronales et conventionnelles...).

Cette enquête sera coordonnée au niveau européen, ce qui permettra des comparaisons européennes sur les politiques salariales. Elle a l'intérêt de collecter simultanément des informations détaillées sur les salariés et leurs employeurs, à l'inverse des enquêtes ménages sur les salaires. Elle permettra d'analyser les rémunérations et leurs différentes composantes, ce à un niveau de détail que n'autorisent pas les DADS, et de les mettre en regard avec les informations sur la durée du travail et les absences. Par ailleurs, cette enquête comportera un volet commun avec l'enquête sur le coût de la main d'œuvre. Cela nous permettra de re-baser nos indices sur le coût-prix du travail.

La collecte se fera par voie postale auprès des établissements. Elle s'étendra de mai à décembre 2003. Il est prévu d'adresser directement un questionnaire aux salariés, afin de collecter des informations qui sont supposées mal connues par l'établissement (niveau de diplôme, déroulement de la carrière professionnelle, etc.).

Afin de préparer la refonte de cette enquête, pour la mettre en conformité avec le règlement européen, un groupe de travail a été mis en place, qui associe les différents services de l'INSEE concernés par l'enquête, ainsi que les ministères qui opèrent sur le champ des salaires, essentiellement la DARES. Les fédérations patronales et syndicales seront consultées avant la fin de l'été 2002.

Le questionnaire sera testé auprès d'un échantillon d'environ 300 établissements dans le courant de l'été 2002. Cela nous permettra d'apprécier la cohérence du questionnement, la précision de la formulation des questions, etc. Un questionnaire définitif devrait être élaboré au début de l'automne 2002 sur la base de ce bilan, pour être présenté au Comité du Label au mois de novembre, à la fois dans sa configu-

ration entreprises et dans sa configuration ménages. Le questionnaire ménages sera léger puisqu'il n'excèdera pas un simple recto verso.

Je signale que l'enquête sur la structure des salaires n'a jamais rencontré de difficultés majeures auprès des établissements, comparativement à d'autres enquêtes. Nous espérons, pour l'édition 2003, améliorer sa souplesse et sa convivialité. Les résultats de l'enquête, sous forme agrégée, seront transmis en juin 2004 à Eurostat. Au sein de l'INSEE, elle donnera lieu à la rédaction d'un *INSEE Première* et d'un *INSEE Résultats*. Les entreprises répondantes recevront, elles aussi, un retour d'information.

- Débat :

Christian ROSSIGNOL

Pourriez-vous préciser le calendrier de cette enquête ?

Lucile OLIER

La collecte aura lieu au second semestre 2003. Les premiers résultats seront disponibles en juin 2004.

Jacques FREYSSINET

Le cadre de cette enquête est normalisé au niveau européen. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de rendre, sans réserve aucune, un **avis d'opportunité favorable**.

c. Enquête auprès des demandeurs d'emploi entrés dans la phase d'actualisation du projet d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP-ND)

- Exposé :

Nathalie BOULARD

Deux services producteurs de la DARES sont impliqués dans cette enquête : la Sous-direction de l'emploi et du marché du travail, la Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Cette enquête sera réalisée auprès des bénéficiaires du programme du programme PAP-ND, exclusivement sous l'angle de la politique d'emploi. Trois objectifs ont été fixés dans ce cadre :

- connaître le déroulement du suivi du demandeur d'emploi ;
- cerner les caractéristiques des prestations reçues ainsi que les opinions de cette population ;
- connaître leur devenir professionnel (les personnes enquêtées sont bénéficiaires d'un PAP 2).

La taille de l'échantillon de personnes à interroger est de l'ordre de 4 800 unités. L'enquête se déroulera en deux vagues, selon la construction méthodologique suivante :

- l'interrogation par téléphone des demandeurs d'emploi 3 mois après l'entretien d'entrée en PAP 2 ;
- la conduite d'un second entretien en face à face ;
- l'envoi de questionnaires auto-administrés.

La collecte se fera au mois de septembre pour ce qui concerne les tests. L'enquête devrait être présentée au Comité du Label au mois de novembre. J'ajoute qu'elle a reçu un avis d'autorisation de la CNIL, sous réserve d'un avis d'opportunité favorable de la présente formation. A cet égard, nous avons fait une déclaration d'utilisation, d'usage et d'extension du Fichier Historique de l'ANPE.

Un groupe de suivi regroupant la DARES, la DGEFP et l'ANPE a été mis en place, qui a pour but d'assister la DARES dans l'élaboration du questionnaire. L'enquête et le questionnaire seront présentés aux partenaires sociaux afin de recueillir leurs critiques.

- **Débat :**

Jacques FREYSSINET

Il conviendrait de préciser qu'il s'agit du PAP Nouveau départ, au sens de la nouvelle définition de l'ANPE. Cette nouvelle définition recouvre tous les demandeurs d'emploi, et pas uniquement ceux qui bénéficient du PARE. En l'absence d'autres remarques, y compris du côté du Comité du Label, je vous propose d'émettre un **avis d'opportunité favorable**.

4. Examen de deux demandes d'accès aux DADS

Jacques FREYSSINET

Je précise que ces deux demandes ne relèvent pas de la procédure d'avis d'opportunité. Il est demandé à notre formation de rendre un avis, favorable ou défavorable, aux demandes d'accès aux DADS par la DECAS et l'OED.

a. Accès aux fichiers de données des DADS par la DECAS

- **Exposé :**

Christophe LOMONACO

La DECAS (Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services) est une direction du Secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises (PME). Elle est représentée par la sous-direction A, qui est un service statistique ministériel (SSM).

Aujourd'hui, nous souhaitons avoir accès à des informations contenues dans les DADS de l'INSEE, dans les trois domaines suivants : les revenus des salariés, les effectifs salariés, ainsi que divers thèmes relatifs aux apprentis. Concernant les revenus, nous utilisons jusqu'à présent essentiellement les résultats de l'enquête ACEMO. Les données contenues dans les DADS nous paraissent plus exhaustives que ces résultats : elles viendraient ainsi compléter les outils dont nous disposons et s'adapteraient parfaitement à nos champs d'études, qui sont à géométrie variable. En effet, nous nous intéressons depuis trois ans aux professions libérales, mais nous pourrions être amenés, à la faveur d'un remaniement ministériel ou d'une fluctuation des compétences, à nous pencher sur d'autres champs d'études.

Par ailleurs, nous sommes plus particulièrement chargés de l'étude sur les " petites entreprises ", cette définition recouvrant des réalités très hétérogènes (très petites entreprises, petites entreprises, etc.). Il nous faut donc des données sur les effectifs salariés, car le nombre de salariés demeure un critère pertinent. Pour ce qui concerne l'artisanat, nous avons choisi de distinguer les entreprises de moins de 20 salariés des autres sociétés, la DECAS ayant la tutelle de ces petites entreprises. Les fichiers de données individuelles des DADS pourraient être mis à profit pour cette enquête car étant plus exhaustifs sur les effectifs salariés.

J'attire votre attention sur le fait la DECAS fournit des statistiques au Secrétariat d'Etat aux PME et à la Direction, dans le cadre d'études ou de mises en place d'évaluation de mesures. De même, la DECAS répond aux demandes ponctuelles des Directions régionales du Commerce et de l'Artisanat.

En résumé, nous sommes très intéressés par la dimension annuelle des informations contenues dans les DADS, ainsi que par les valeurs moyennes que permettent de calculer ces données.

- **Débat :**

Jacques FREYSSINET

Mme SAGLIETTI, vous pourriez peut-être exposer les raisons pour lesquelles ces demandes d'accès sont présentées devant notre formation.

Carla SAGLIETTI

Il ne s'agit pas d'enquêtes statistiques habituelles, mais de traitements de fichiers administratifs. Leur présentation devant la formation permet aux services concernés de monter un dossier visant à accéder à la norme simplifiée de la CNIL.

Jean-Pierre PUIG

La DECAS est, via la sous-direction A, un service statistique ministériel. L'information qui est faite à notre formation au sujet de ces demandes est autorisée par l'article 7 bis de la loi de 1951, qui permet de transmettre des informations d'origine administrative ou fiscale à l'INSEE et aux services statistiques ministériels. L'autorisation de la CNIL intervient ensuite dans les conditions qui ont été précisées par Mme SAGLIETTI.

Jacques FREYSSINET

Je vous remercie de ces précisions. Pour ceux qui ne sont pas informés de ces dispositions, il peut paraître curieux que des services statistiques ministériels aient besoin de telles autorisations. Aucune formalité n'étant superfétatoire dans ce domaine, toutes les garanties sont les bienvenues. La formation se déclare donc favorable à la demande d'accès aux DADS présentée par la DECAS.

b. Accès aux fichiers de données des DADS par l'OED

- Exposé :

Yves JACQUIN

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accepté, à la dernière minute, d'inscrire notre demande à l'ordre du jour de votre réunion. Je confirme que notre demande s'inscrit dans une démarche visant à obtenir une norme simplifiée de la part de la CNIL. En corollaire, la CNIL a besoin de recueillir l'avis favorable du CNIS pour nous autoriser à engager une procédure simplifiée. Je souligne que grâce à cette procédure simplifiée, nous gagnons un temps considérable.

L'Observatoire Economique de la Défense (OED) est un service statistique ministériel, rattaché au Ministère de la Défense. Notre équipe comprend sept économistes (militaires et civils) et cinq statisticiens, cette répartition témoignant de l'importance du pôle Etudes économiques au sein de l'OED.

Nous réalisons des études en interne, de même que nous en sous-traitons à l'externe, notamment auprès de laboratoires universitaires, sur des thèmes qui intéressent le Ministère de la Défense. Deux thèmes nécessiteraient que nous ayons accès aux informations contenues dans les DADS : d'une part, la qualification, l'emploi et les compétences dans les entreprises liées à la défense, ce thème faisant l'objet de nombreuses études, y compris d'études comparatives internationales ; d'autre part, la diffusion de la technologie, pour lesquels les DADS constitueraient une source d'information comparable et privilégiée.

Au sein de l'OED, le pôle Statistiques est en train de construire une base de données des entreprises liées à la Défense, prénommée SANDIE. Cette base, qui intéresse de nombreux chargés d'études et chercheurs eu égard aux enjeux économiques de la restructuration industrielle du secteur de la Défense, n'existe que sous forme de pointeurs. Les données issues de la DADS permettraient donc de l'enrichir.

En résumé, les fichiers de données des DADS présentent un double intérêt :

- d'une part, ils viennent alimenter des études économiques et économétriques sur les entreprises identifiées dans le périmètre des entreprises liées à la Défense, en offrant des indicateurs pertinents ;
- d'autre part, ils viennent enrichir nos bases de données ; outre SANDIE, ces fichiers complèteraient également les bases de données sur l'emploi dans la Défense, notamment le Recensement des agents de l'Etat relevant du Ministère de la Défense.

- Débat :

Jacques FREYSSINET

L'OED étant un service statistique ministériel, je ne vois pas, a priori, d'objection majeure à sa demande.

Christian ROSSIGNOL

Je n'ignore pas le rôle essentiel d'un ministère de la Défense dans notre pays, même si je découvre l'OED à l'occasion de la présentation qui vient d'être faite.

Pour ma part, j'émettrai deux réserves importantes sur cette demande. Premièrement, ayant trouvé la fiche de demande sur table, il faudra que les représentants des entreprises concernées aient le temps d'en prendre connaissance et de s'exprimer valablement. Certes, je siège en cette instance à d'autres titres, mais je me sens tout à fait autorisé à parler en leur nom. Deuxièmement, je crois qu'il faut dissocier la demande de la DECAS de celle de l'OED. Dans cette seconde demande, les entreprises concernées constituent une population restreinte, dont le Ministère de la Défense est l'un des principaux clients, voire l'autorité de tutelle. Pour ces deux raisons, l'accès de l'OED aux fichiers de données des DADS ne me paraît pas souhaitable.

Je demande donc que cet examen soit reporté afin de permettre aux représentants autorisés des entreprises au sein du CNIS de consulter les organes représentatifs des entreprises concernées.

Jacques FREYSSINET

Votre première réserve me paraît tout à fait fondée. Si j'ai bien compris votre seconde réserve, vous évoquez le risque que ces fichiers ne soient pas utilisés exclusivement à des fins statistiques.

Yves JACQUIN

Les fichiers de données des DADS seraient communiqués à l'OED, et non pas au Ministère de la Défense. L'OED est certes le service statistique du Ministère, mais les données auxquelles il aurait accès ne seraient, en aucun cas, transmises à l'extérieur de celui-ci ou à quelque tutelle que ce soit. Je précise à cet égard que nous ne relevons pas de la DGA (Direction générale pour l'armement), qui assure la tutelle des entreprises liées à la Défense. Aucune donnée ne serait donc communiquée à la DGA. Par ailleurs, je précise que l'usage que fera l'OED des données qui lui seront communiquées sera conforme aux dispositions prévues par les textes relatifs au secret statistique, auquel viendrait s'ajouter le respect du secret défense.

Christian ROSSIGNOL

Vous indiquez dans la fiche de présentation de la demande d'accès que les données des DADS représenteront un enrichissement substantiel de la base de donnée SANDIE. Vos propos laissent planer une certaine "ambiguïté" sur l'utilisation de ces données. Je maintiens donc la seconde réserve que j'ai émise sur votre demande.

Yves JACQUIN

Pour l'heure, SANDIE n'est utilisée que par l'OED. Si cela devait changer, toute diffusion à l'extérieur ferait l'objet d'une procédure relevant du Comité du secret statistique du CNIS. SANDIE est un fichier constitué de diverses sources qui sont soit de nature administrative (données sur les entreprises ayant des contrats avec la DGA notamment), soit de nature d'enquête publique. Les règles du secret statistique sont donc scrupuleusement respectées.

Jean-Pierre PUIG

Concernant les sources d'information collectées pour une finalité autre que statistique, l'article 7 bis de la loi de 1981 permet de communiquer ces sources à l'INSEE et aux services statistiques ministériels, ce à des fins statistiques. Les services statistiques ministériels qui les reçoivent sont responsables de la garantie du secret statistique, à la fois au sein du ministère de rattachement et vis-à-vis de l'extérieur.

Christian ROSSIGNOL

Je souhaite que l'examen de la demande d'accès de l'OED soit reporté à notre prochaine réunion, afin que les entreprises concernées en soient pleinement informées.

Jacques FREYSSINET

Dans l'intervalle, je vous invite à entrer en contact avec M. JACQUIN, afin de vous renseigner sur les garanties de l'OED en la matière. Nous suspendons donc notre avis sur ce point.

IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Carla SAGLIETTI)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 27 septembre 2002 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Avant-projets de programmes statistiques pour 2003

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le patrimoine des ménages 2003

Enquête sur la structure des salaires en 2002

Enquête auprès des bénéficiaires du programme projet d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP-ND)

Paris, le 13 juin 2002 - N° 236/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le patrimoine des ménages 2003

Programme : 2003

Emetteur : INSEE - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 24 mai 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur le patrimoine des ménages 2003.

Cette enquête a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisée tous les six ans environ depuis 1986, elle permet d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; aversion ou goût pour le risque.

L'enquête aura lieu entre octobre et décembre 2003, auprès de 15 000 à 17 000 ménages métropolitains. Trois catégories de ménages, qui présentent un comportement patrimonial particulier (parce qu'ils détiennent du patrimoine professionnel, ou sont susceptibles d'avoir un patrimoine élevé), seront sur-représentées : les indépendants ou employeurs, les cadres, et ceux dont la résidence principale est située dans un quartier aisé. La collecte sera réalisée par enquêteur sur ordinateur portable, avec une durée de questionnement de une heure environ. Suivant l'importance du patrimoine, le questionnaire sera déroulé en une à deux visites. Un rappel téléphonique est envisagé pour garantir plus particulièrement la qualité des réponses sur l'épargne salariale, l'assurance-vie et les valeurs mobilières.

Un groupe de suivi de l'enquête réunit les partenaires réguliers de l'opération : INSEE, CNRS, INRA.

Les résultats seront diffusés notamment sous la forme d'un *INSEE Première* au 2^{ème} trimestre 2004. Lors de la collecte, des résultats de l'enquête de 1998 seront communiqués au ménage.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la structure des salaires en 2002

Programme : 2003

Emetteur : INSEE - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 24 mai 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur la structure des salaires en 2002.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'effet des caractéristiques des salariés et des employeurs sur le niveau des salaires et sur le mode de rémunération des salariés. Elle est régie, comme l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre, par le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 et, plus spécifiquement, par le règlement communautaire n° 1916/2000 du 8 septembre 2000. L'enquête est quadriennale. Elle est alternée tous les deux ans avec l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre.

Trois grands thèmes sont abordés dans l'enquête : les caractéristiques de l'employeur (région d'implantation, secteur d'activité économique, taille de l'établissement et éventuellement de l'entreprise et du groupe, exposition à la concurrence...); les caractéristiques du salarié (sexe, âge, diplôme, profession, type de contrat de travail et conditions de travail, expérience et ancienneté, interruptions de carrière...); les caractéristiques de la rémunération et du coût du travail du salarié (volume de travail, décomposition de la rémunération, charges patronales et conventionnelles).

L'enquête aura lieu entre juin et décembre 2003 auprès de 25 000 établissements des entreprises de France métropolitaine de 10 salariés et plus, dont l'activité principale est classée dans les sections C à K de la NACE rév.1. Les informations recueillies portent sur l'établissement et ses salariés. Il est prévu d'enquêter en moyenne 10 salariés par établissement, soit un échantillon d'environ 250 000 salariés. La collecte sera réalisée par voie postale, et le réseau d'enquêteurs-entreprises interviendra sur la même période, pour aider et relancer les grandes entreprises non répondantes.

Le comité de concertation regroupe des membres de plusieurs directions de l'INSEE, y compris des directions régionales et du réseau d'enquêteurs-entreprises, ainsi que des représentants de la DARES. Les fédérations patronales et syndicales seront consultées au moment de la rénovation du questionnaire.

Les résultats de l'enquête, sous forme agrégée, seront transmis en juin 2004 à EUROSTAT qui publie, généralement, un ou deux numéros de *Statistiques en bref* sur le sujet. A l'INSEE, l'enquête donnera lieu, au second semestre 2004 à la rédaction d'un *Insee-Première* et d'un *Insee-Résultats*. Les entreprises répondantes recevront un retour d'information.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 13 juin 2002 - N° 238/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des bénéficiaires du programme projet d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP-ND)

Programme : 2002

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) - Sous-direction « emploi et marché du travail » et Sous-direction « suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle »

Au cours de sa réunion du 24 mai 2002, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête auprès des bénéficiaires du programme projet d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP-ND).

Cette enquête a pour objectif de connaître le déroulement du suivi du demandeur d'emploi, de cerner les caractéristiques des prestations reçues ainsi que les opinions de la population concernée, et de connaître son devenir professionnel. Elle répond à une demande ministérielle.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : caractéristiques et déroulement de l'accompagnement du demandeur d'emploi ; parcours professionnel tout au long de l'année qui suit l'entretien d'actualisation du PAP (ou phase 2 du PAP) ; perception et attentes des individus vis-à-vis du PAP-ND.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre de l'année 2002 pour la première interrogation, et au quatrième trimestre 2003 pour la deuxième interrogation, auprès de 4 500 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en France métropolitaine, engagés dans un PAP, et qui entreront dans la phase d'actualisation (phase 2) de leur PAP au mois de septembre 2002. La collecte sera réalisée par téléphone. Afin d'étudier les non-réponses, une relance en face à face est prévue auprès d'un échantillon d'environ 300 non-répondants. En dernier recours, des questionnaires auto-administrés seront déposés ou envoyés. La durée de questionnement sera de 15 minutes environ.

Le comité de pilotage est composé de représentants de la DARES, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). L'enquête et le questionnaire seront présentés aux partenaires sociaux afin de recueillir leurs critiques.

Les résultats feront l'objet de deux études détaillées et de plusieurs publications par la DARES dans la série *Premières Synthèses*. Ils seront communiqués au Comité d'évaluation du 3^{ème} contrat de progrès de l'ANPE en vue de l'élaboration de ses rapports.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.